



## **VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS**

### **RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL**

relatif à une demande de crédit de CHF 210'000.- TTC pour la réfection du collecteur de la rue de l'Etang et de la canalisation du collège de la Charrière

(du 8 août 2007)

### **AU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS**

Madame la présidente,  
Mesdames les conseillères générales,  
Messieurs les conseillers généraux,

#### **Préambule :**

##### 1) Collecteur de la rue de l'Etang

Le service de la Voirie a été appelé, en date du 18 juin 2007, par une entreprise de camionnage pour l'informer qu'un trou s'était formé en surface de la chaussée de la rue de l'Etang au passage d'un poids lourd de l'entreprise.

Après constatation sur place, il s'avérait qu'une cavité s'était formée à la suite de l'effondrement du collecteur dans cette zone.

Des investigations menées par la Voirie ont montré que le collecteur était écrasé sur plus de 100 mètres.

Devant l'urgence de la situation, les Travaux publics ont mandaté une entreprise de la place, afin qu'elle procède aux travaux nécessaires dans les plus brefs délais. Ceux-ci ont débuté le lundi de la semaine suivante.

##### 2) Canalisation du collège de la Charrière

Suite à un orage important en 2006, une partie des sous-sols du collège a été inondée, mais sans dégât majeur.

Après inspection de la conduite, il s'avérait que celle-ci était obstruée par des racines qui ont été éliminées par un nettoyage intensif.

Lors du récent et violent orage du 21 juin dernier, il y a eu à nouveau inondation des sous-sols du collège mais, cette fois, avec 30 cm d'eau au fond de la salle de gymnastique.

Les dégâts, d'un ordre de grandeur de CHF 35'000.-, ont été très importants puisque le revêtement souple est hors d'usage et que le bas des murs est à repeindre.

Cet événement démontre que l'origine des inondations ne se trouvait pas seulement dans la présence de racines dans la canalisation mais que celle-ci est également de diamètre insuffisant.

Une déclaration de sinistre a été établie. Cependant, l'ECAP joint la condition de l'élimination du problème au paiement des dégâts.

### Travaux à réaliser

Dans les deux cas, il s'agit de remplacer entièrement la canalisation. En ce qui concerne le collège de la Charrière, on choisira un tuyau d'un plus grand diamètre.

### Investissements

Dans le cas de la rue de l'Etang, il est prévu de remplacer le collecteur actuel de 450 mm en béton par 135 m de canalisation de 500 mm en PVC.

Dans le cas de la canalisation du collège de la Charrière, celle actuelle en ciment de 150 mm sera remplacée par 75 m de canalisation de 200 mm en PVC.

Le coût estimatif des travaux se décompose ainsi :

- collecteur rue de l'Etang	CHF	120'000.-
- canalisation collège de la Charrière	CHF	<u>90'000.-</u>
	CHF	210'000.-

### **Conséquences sur les finances**

En application des directives établies par le Service des communes, la charge financière est calculée sur une durée d'amortissement de 40 ans (soit 2,5%) au taux moyen des emprunts de la Ville de 3,5 % sur la moitié du capital.

Le tableau suivant donne le détail financier :

	Amortissement annuel		Intérêt annuel moyen		Coût annuel moyen	
Etang <sup>1)</sup>	CHF	3'000.-	CHF	2'100.-	CHF	5'100.-
Charrière <sup>1)</sup>	CHF	2'250.-	CHF	1'575.-	CHF	3'825.-
<b>TOTAL</b>	<b>CHF</b>	<b>5'250.-</b>	<b>CHF</b>	<b>3'675.-</b>	<b>CHF</b>	<b>8'925.-</b>

<sup>1)</sup> Montants pris en charge par la taxe d'épuration.

### **Conséquences sur les ressources humaines**

Aucune particulière. Les prestations assurées par les Services techniques se feront dans le cadre normal des activités.

### **Rapprochement et collaboration avec le Locle**

Aucun.

### **Éléments relatifs au développement durable**

Dans le cas de la rue de l'Etang, la remise en état du collecteur va supprimer les infiltrations d'eaux usées qui sont apparues dès que le collecteur s'est trouvé fissuré puis cassé.

Dans le cas de la canalisation du collège de la Charrière, la reconstruction du collecteur évitera les inondations, donc les dégâts à l'avenir.

Ce rapport sera soumis à la Commission des Infrastructures lors de sa séance du 22 août 2007.

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, à voter l'arrêté suivant :

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président  
Laurent Kurth

Le chancelier  
Sylvain Jaquenoud

**LE CONSEIL GENERAL  
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS**

Vu un rapport du Conseil communal

arrête:

**Arrêté No 1**

**Article premier.-** Un crédit de CHF 120'000.- est accordé au Conseil communal pour les travaux de réfection du collecteur de la rue de l'Etang.

**Article 2.-** Ce crédit figurera au compte des investissements.

**Article 3.-** L'investissement sera amorti au taux annuel de 2,5%.

**Article 4.-** Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

**Article 5.-** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

**Arrêté No 2**

**Article premier.-** Un crédit de CHF 90'000.- est accordé au Conseil communal pour les travaux de réfection de la canalisation du collège de la Charrière.

**Article 2.-** Ce crédit figurera au compte des investissements.

**Article 3.-** L'investissement sera amorti au taux annuel de 2,5%.

**Article 4.-** Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

**Article 5.-** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL  
La présidente                      Le secrétaire  
Katia Babey Falce                Pierre-André Monnard